



Communiqué

SOFAC STRUCTURED FINANCE (SSF) porte à la connaissance du public que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé en date du 16/04/2025 sous la référence VI/TI/003/2025, le document d'information de l'émission subséquente II du Fonds de Placements Collectifs en Titrisation « FT AUTO MOBILITY », dont le règlement de gestion a été agréé en date du 02/06/2023.

Pour rappel, le fonds « FT AUTO MOBILITY » porte sur un programme de titrisation de créances résultant de contrats de location avec option d'achat de véhicules à moteur et de contrats de prêt finançant l'achat de véhicules à moteur conclus entre SOFAC et des clients d'Auto-Hall ou de l'une de ses filiales.

L'émission subséquente II, objet du document d'information visé, porte sur un montant global plafonné à 461.405.000,00 MAD soit un total émission obligatoire d'un plafond de 438.600.000,00 MAD et un total émission de parts résiduelles de 22.805.000,00 MAD. La cession subséquente II des créances au fonds aura lieu le 30/04/2025 et sera financée par le produit de l'émission des obligations réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain et de parts résiduelles souscrites exclusivement par Auto-Hall.

Les caractéristiques des obligations émises par le fonds à la date d'émission subséquente II se présentent comme suit :

Catégorie d'obligations	Obligations 2025-01
Plafond	438.600.000 MAD
Nombre d'obligations	4.386
Valeur nominale	100.000 MAD
Maturité	53 mois
Date de jouissance	30 avril 2025
Taux d'intérêt nominal*	Taux fixe déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle est publiée par Bank Al-Maghrib le 17 mars 2025, avec une prime de risque comprise entre 55 et 60 pbs.
Prime de risque	Entre 55 et 60 points de base
Méthode d'allocation	Adjudication à la française
Période de souscription	Du 23/04/2025 au 25/04/2025 inclus

* Le Taux d'Intérêt Nominal correspond au taux permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle est publiée par Bank Al-Maghrib le 17 mars 2025 augmentés d'une Prime de Risque comprise entre 55 et 60 points de base, soit un taux variant entre 3,22% et 3,27%.

Les documents d'information de l'émission initiale et des émissions subséquentes I et II sont disponibles :

- au siège de SOFAC STRUCTURED FINANCE ;
- au siège de l'initiateur SOFAC ;
- sur le site internet de l'AMMC ;
- sur le site internet de SOFAC STRUCTURED FINANCE.

Un extrait dudit document d'information est également disponible sur le site internet de SOFAC STRUCTURED FINANCE en suivant le lien ci-après :

<https://ssf.ma/wp-content/uploads/2024/02/EXTRAIT-DI-II.pdf>